Image not found or type unknown

Paiement salaire différé ouvrier agricole

Par **deben**, le **05/02/2019** à **11:21**

J ai travaillé à la ferme de mes parents. Mon père est décédé en 1994. Est-ce que je peux demander le salaire différé au décès de ma mère. Au moment où j ai travaillé ma mère était conjointe de chef d exploitation. A ce jour elle est usufruitiere des biens achetés en commun. J ai entendu dire que le délai de prescription du paiement est de 5 ans au lieu de 30 ans. Pourriez-vous me faire savoir si je peux prétendre au salaire différé. Avec mes remerciements Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés